

Ce Journal paraît les Dimanche,
Mercredi et Vendredi.

PRIS de l'abonnement.

POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

Un an. 32 francs.

Six mois. 16 »

Trois mois. 8 »

HORS DU DÉPARTEMENT :

1 franc de plus par trimestre.

Un numéro. 25 centimes.

Annonces. 25 c. la ligne.

Réclames. 50 c. id.

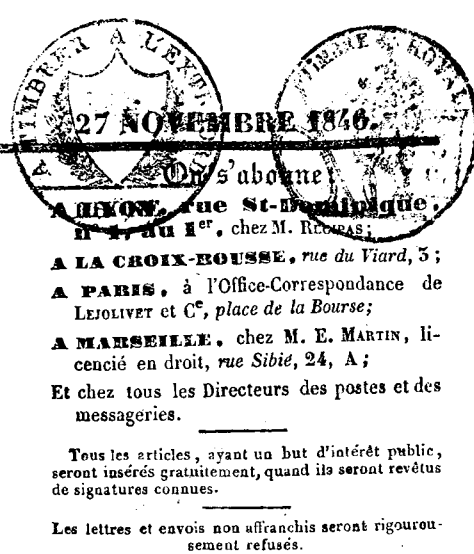
L'AVENIR,

Journal du Progrès Social.

EMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. ; — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.



Tous les articles, ayant un but d'intérêt public, seront insérés gratuitement, quand ils seront revêtus de signatures connues.

Les lettres et envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Lyon, le 26 novembre 1846.

ATTENTAT DE CRACOVIE.

(2^e article.)

Droits et devoirs de la France.

Dans notre précédent numéro, nous avons démontré tout ce qu'avait d'odieux et d'inique l'acte d'arbitraire accompli par les trois puissances du Nord dans la suppression de la république libre de Cracovie. Nous avons dit de quels opprobres serait chargé le gouvernement français s'il gardait le silence devant la violation des traités de 1815 ou s'il se bornait à faire de vaines protestations. Nous examinerons donc aujourd'hui quelle doit être la conduite de la France et de son gouvernement en face des événements que l'avenir nous prépare ; de quelle manière aussi nous devons accepter le défi qui vient de nous être si insolument jeté par l'Europe absolue.

Nous l'avons dit, la suppression de la république de Cracovie est une monstrueuse iniquité : c'est un attentat au droit public européen.

Les traités de 1815 stipulaient formellement l'existence de Cracovie comme république libre.

Prenons le texte même des traités :

ART. 6. La ville de Cracovie avec son territoire est déclarée à perpétuité citée libre, indépendante et strictement neutre, sous la protection de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche.

ART. 9. Les cours de Russie, d'Autriche et de Prusse s'engagent à respecter et à faire respecter en tout temps la neutralité de la ville libre de Cracovie et de son territoire : aucune force armée ne pourra jamais y être introduite sous quelque prétexte que ce soit.

Ces articles ont été déchirés, foulés aux pieds.

Les traités de 1815 avaient été signés par sept puissances différentes, y compris la France ; ils étaient la base même de l'agrandissement de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche ; — de la Russie, en ce qu'ils sanctionnaient ses conquêtes ; de la Prusse, en ce qu'ils l'ont élevée au rang des grands états européens ; de l'Autriche enfin, en ce qu'elle leur doit presque tout ce qu'elle possède, la Lombardie, les Etats-Vénitiens, etc. En les détruisant, les trois despotes ont délié la France des engagements qu'elle avait contractés et signés sous la dictée de la coalition victorieuse.

Ces traités liaient toutes les puissances signataires ou ne liaient aucune d'elles.

Leur violation en a détruit l'autorité.

Les trois cours absolues conservent les conquêtes qu'elles doivent à des conventions violées ; la France qui n'a perdu ses

anciennes frontières qu'en vertu et par la force de ces conventions, a le droit aujourd'hui de reprendre ce qui lui a été arraché par le pacte odieux imposé à ses désastres. Ceci est incontestable,

Mais, s'écrieront piteusement les esprits faibles et pusillanimes, les admirateurs de la paix partout et toujours ! réclamer nos vieilles limites, c'est déclarer la guerre, c'est créer à la France des embarras sans nombre, provoquer une autre coalition, détruire notre commerce, notre industrie, nous préparer des désastres et nous conduire à notre ruine. —

Calmez-vous. Leur répondrons-nous. Nous avons des raisons de croire que les puissances absolues y regarderaient à deux fois avant de se jeter dans une guerre dont elles n'oseraient se promettre le succès. La France n'est pas comme à l'époque fatale de ses malheurs, épuisée jusqu'au cœur. Elle est forte au contraire ; elle compte des millions de jeunes hommes qui, nous l'espérons, n'entendraient point sans se réveiller de leur torpeur et sans tressaillir, le premier coup de canon tiré par l'absolutisme. Il y a encore au milieu de nous un foyer de patriotisme qu'on s'est plu vainement à étouffer pendant seize ans d'une paix honteusement achetée et payée, et que le moindre vent pourrait rallumer ; il y a tout autour de nous comme une seconde France dans ces peuples d'une commune origine avec nous, dans la Belgique, les provinces Rhénanes, la Suisse, une partie de l'Italie, si violemment arrachées à la mère patrie. Personne n'ignore par quels vœux impuissants, la Belgique en 1830 appelait sa réunion avec la France, de quelles exclamations, de quels transports d'enthousiasme l'Allemagne du Rhin salua le régime nouveau, de quel frémissement électrique furent saisies la jeune Suisse et la jeune Italie aux cris de liberté poussés par la France de juillet. Elles le savent aussi bien que nous, ces vieilles royautes absolues qui ne doivent leur stabilité qu'à l'horreur qu'elles inspirent. L'Autriche ne se méprend pas sur sa puissance factice : c'est un vieillard tombé dans l'enfance, méfiant et trembleur, qui, dans la crainte d'un avenir incertain, se raccroche aux débris d'un passé qui lui échappe ; la Prusse connaît les diverses fractions de peuples qui composent son empire ; elle a appris en maintes occasions que les idées libérales fermentaient sur tous les points de son territoire ; elle sait combien de fois le vœu de son peuple demandant une constitution, est venu frapper à la porte du palais de Berlin, et qu'on peut être las un jour de réclamer. Quant à la Russie, ce hideux colosse si malheureusement protégé contre nos armes en 1812 par les intempéries du plus rigoureux hiver, demandez-lui la raison secrète de sa politique infâme ; il vous répondra que depuis plus d'un siècle il vit de la tyrannie, condition unique de son existence ; que l'horreur et l'effroi qu'il inspire aux peuples de son domaine sont le seul moyen de les empêcher de calculer leurs forces, de

les unir, de les combiner, de se compter enfin et de se lever !

Et vous redouteriez, après cela, une nouvelle coalition des royautes absolues, si, nous autorisant de la violation des traités de 1815, nous relevions les fortifications d'Huningue ; si, les appelant à la liberté et à l'indépendance, nous tendions une main fraternelle à la Belgique, à l'Allemagne, à la Suisse et à l'Italie ! Toutes ces provinces qui furent nôtres sous l'ère impériale, ne subirent qu'à regret, au jour de nos communs désastres, la violente séparation que leur imposa la coalition des rois absolus. Donnez-leur aujourd'hui le drapeau de la France ; appelez-les à partager notre banquet, et vous verrez si ces peuples ne sont point nos frères ; s'ils ont oublié leur origine ; si la force barbare des despotes du Nord ne se brisera point contre ce rempart de la France.

Nous le répétons, il ne s'agit pas ici d'une guerre à déclarer ; il s'agit d'un droit à faire valoir ; il s'agit de provinces qu'on avait arrachées à la France par les traités de 1815, et que l'inexécution de ces traités nous oblige moralement à nous rattacher. Les traités brisés, nous sommes ce que nous étions auparavant ; nous devons être un empire puissant renfermé entre l'Océan, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées.

Nous ne sommes pas hommes à appeler la guerre, c'est assez de la subir lorsqu'elle nous est imposée comme une triste nécessité : il faut employer tous les moyens pour l'éloigner, parce que ce sont toujours les peuples qui en sont les victimes. Mais quand la justice et le droit font de la guerre une nécessité, il est du devoir d'une nation de l'accepter, et il y aurait lâcheté pour elle à reculer.

Dans ces circonstances, la seule conduite que doit tenir la France, le seul parti digne d'elle qui reste à prendre à son gouvernement, sont indiqués dans les considérations que nous avons présentées, et en découlent naturellement.

Le gouvernement français doit tout d'abord s'attacher à détruire en Belgique l'influence du cabinet britannique ; dans les provinces Rhénanes, celle du cabinet de Berlin ; en Suisse et en Italie, l'influence délétère de la cour d'Autriche. C'est la politique de la France, ce sont les grandes idées de progrès qu'il faut faire triompher en ces contrées, déjà préparées à les accueillir. Au lieu d'y seconder les manœuvres machiavéliques, les vues rétrogrades et despotiques de ces différentes cours, combattez-les constamment par la propagande des nobles idées ; plantez la France, si je puis me servir de cette expression, au milieu de ces populations déjà toutes françaises de cœur. Les traités de commerce, les rapports industriels, sont un moyen efficace, infailible, de cimenter par l'intérêt l'amitié des peuples. Eh bien ! efforcez-vous de vous les attacher ainsi ; rendez-vous nécessaires, indispensables au bien-être de ces contrées, que le même esprit de liberté

PROLOGE DE L'AVENIR.

CAMILLA.

(Episode de la Révolution).

1.

Comme huit heures venaient de sonner, le soir, à l'horloge de Saint-Roch, à Paris, une des portes de l'hôtel féodal de Saint-Gérin, situé non loin du monument religieux, tournait en silence sur ses gonds huilés, et s'ouvrait mystérieusement pour donner accès à deux personnes, deux femmes, couvertes chacune d'une sorte de mantelet noir ou brun. Elles étaient reçues par un valet de chambre qui, depuis quelque temps, semblait faire le guet dans la rue, et qui, en les apercevant, se mit en mesure de les introduire par un escalier dérobé du riche et somptueux hôtel.

Arrivées au second étage, ces deux femmes entrèrent dans un appartement ouvert sur leur passage et dans le fond duquel était négligemment assis, sur un fauteuil enrichi de cisèlures dorées, un jeune homme qui déjà, à plusieurs reprises, avait consulté du regard l'aiguille d'une haute pendule en bronze mat.

Au frôlement léger qui trahit l'approche des deux visiteuses nocturnes, le jeune homme se leva vivement et accourut bientôt au devant d'elles en donnant des signes d'une profonde émotion.

— Camilla, vous enfin ! s'écria-t-il ; oh ! je savais bien, moi, que vous viendriez, que vous ne me laisseriez pas m'éloigner sans me dire un dernier adieu, et voilà ce qui m'a autorisé à vous écrire. Mais vous pleurez, pauvre enfant, oh ! par grâce, ne m'accusez pas et écoutez plutôt :

Consigné tout-à-coup, ici, par la volonté inflexible de mon père, je n'ai pu voler auprès de vous et vous dire, avant de partir, que je vous aime et que votre souvenir ne me quittera jamais.

Et, en disant ces mots, le jeune homme avait pris la main de la femme à qui il les adressait et dont les yeux humides de larmes étaient languissamment fixés sur lui. Cependant la seconde des deux inconnues, plus âgée que celle que nous venons d'entendre appeler du nom de Camilla, et qui paraissait n'être venue que pour accompagner celle-ci, avait, sans mot dire, pris place sur un sofa disposé non loin d'un foyer embrasé.

— Ainsi, Ernest, vous allez me quitter, murmura faiblement la jeune fille, et pourquoi a-t-on exigé cela ? pourquoi a-t-on voulu m'abreuver ainsi de douleur ? Oh ! je tremble de le deviner !

— Pourquoi, dites-vous, pourquoi ? hélas ! pour nous séparer ; pour jeter entre nous deux une distance immense. Camilla, il me faut obéir à une volonté supérieure contre laquelle la mienne vient se briser, et je dois me soumettre aux ordres du colonel, car je n'aurais pas le courage de lutter contre lui... Mon père connaît mon amour pour vous ; il n'ignore pas le serment que j'ai fait de vous appartenir un jour, et son orgueil de noble s'en est indigné. A tout prix il a voulu rompre nos relations ; il m'envoie dans le midi de la France, et, en attendant que je puisse rejoindre le régiment de royale-marine dans lequel il m'a acheté une compagnie, je suis surveillé et retenu prisonnier dans cet hôtel, d'où j'ai promis, sur l'honneur, de ne sortir sous aucun prétexte.

Mais courage, courage ! J'ai comme un pressentiment qui m'avertit que des jours plus heureux luiront enfin pour nous, et alors, oh ! rien ne pourra plus nous séparer.

— Et de loin votre souvenir s'étendra jusqu'à moi ; vous aimerez encore votre Camilla, balbutia la jeune fille, pour qui ces dernières paroles avaient été comme une sorte de consolation.

— Toujours, mon amie, toujours !...

— Et moi je dis que vous mentez, Monsieur, car vous ne serez point assez audacieux pour désobéir à ce point aux ordres de votre père, entendez-vous bien cela ?

— Vous mentez, reprit encore plus fort un homme, un nouveau personnage rouge de colère, aux traits sévères et fortement caractérisés, aux cheveux blanchis par les années et dont l'arrivée n'avait pas été remarquée d'abord.

C'était le colonel de Saint-Gérin, noble alors en crédit auprès de certains personnages influents, et qui, comme c'était d'ailleurs assez l'ordinaire, avait gagné la plupart de ses grades et de ses distinctions honorifiques, dans les antichambres dorées de la cour.

— Jamais, Monsieur, continua-t-il, non jamais, sachez-le bien, je ne consentirai à ce que mon fils, l'héritier d'une ancienne et illustre famille, fasse, à ce point, abnégation de sa propre dignité, qu'il s'abaisse jusqu'à se mêler, en épousant une fille sans nom ; que sais-je ? une couturière, une fille du peuple...

— Mon père, mon père ! s'écria, d'un air à la fois suppliant et contraint, le jeune héritier de Saint-Gérin, mais la reconnaissance... le devoir...

— Silence, Monsieur, silence, point d'explications, je prévois tout ce que vous pourriez me dire ; vous m'avez désobéi, et vous n'avez pas d'observa-

tion à me faire. J'étais instruit de tout ; je savais que vous deviez, ce soir, violer les défenses de votre père, et j'ai pris, en conséquence, mes dispositions. Ernest, vous partirez demain, demain matin, entendez bien. Quant à vous, Mademoiselle, ajouta-t-il en s'adressant à la jeune fille qui, par un mouvement instinctif, s'était rapprochée de sa compagne, vous allez sortir à l'instant de chez moi, et, je l'espère bien, pour n'y jamais revenir. Je n'ai rien autre à vous dire.

— Monsieur, répondit avec dignité Camilla, dont le visage était rouge d'indignation, je ne suis, il est vrai, qu'une pauvre fille, qu'une couturière, comme vous m'avez appelée, et je vois où vous voulez en venir. Vous méprisez la fille du peuple parce qu'elle n'a d'autres richesses que son amour, et vous me dites : « Eloigne-toi parce qu'à mon fils il faut une femme riche et noble. » Eh bien ! Monsieur, soyez satisfait ; je me retirerai, car je sors du peuple, et je ne suis point riche. Plus tard, cependant, si vous aviez besoin de ces soins qui ne s'achètent pas, et qui répugnent à la grande dame, oh ! alors, ressouvenez-vous encore de moi ; ressouvenez-vous qu'à défaut de dot, la fille du peuple a des trésors d'amour et de dévouement ! puissiez-vous ne jamais être appelé à en faire l'expérience... J'ai pu sauver une fois la vie du fils, et, s'il le fallait, je saurais peut-être encore sauver celle du père en souvenir du fils !

La jeune fille avait à peine achevé ces mots, que, faisant un dernier effort sur elle-même, elle s'éloigna rapidement, suivie de sa mystérieuse compagne, mais non sans avoir jeté un regard indéfinissable à l'héritier du vieux colonel qui venait de se laisser choir, à moitié évanoui, sur son riche fauteuil.

A peine Camilla avait-elle franchi le seuil extérieur de la porte de l'hôtel, qu'un homme, caché depuis quelque temps dans un angle obscur formé par deux demi-colonnes en saillie qui décoraient de chaque côté la façade de l'édifice, sortit avec précipitation de sa retraite ; il s'avança dans la direction que les deux femmes au mantelet noir avaient prise, et, après les avoir reconnues à la lueur d'une lanterne sourde, il s'éloigna en murmurant : « C'est bien cela. »

Puis il disparut bientôt au détour d'une rue voisine.

II.

Six mois environ avant la scène d'intérieur que nous venons d'esquisser, un accident avait mis un jour en grand émoi quelques-uns des habitants du faubourg Saint-Marceau : Un cheval, lancé au galop, s'était tout-à-coup

porte naturellement vers vous. Ces peuples dès lors, vivant de votre vie, suivront votre voie, poursuivront votre but, partageront vos pensées de liberté, de progrès, d'union et de solidarité universelles, se déclareront eux-mêmes vos frères, arboreront votre drapeau, entraîneront à son ombre protectrice tous ceux qui y seront naturellement attirés par les rayons du génie de la France. Les autres nations déshéritées appelleront le jour de leur délivrance, et la guerre qui vous effraie ne sera plus possible, car ce serait la guerre des peuples contre les rois, de la force contre l'insigne faiblesse.

On le voit donc, une occasion favorable est offerte à la France de reprendre le rang qu'elle a toujours occupé à la tête des nations. Il suffit pour elle de le vouloir.

Qu'on ne vienne donc pas nous parler de guerres, de désastres, de coalition ; la France est forte par ses idées et par ses enfants, et la première déclaration d'hostilité qui lui serait faite par les rois absolus, deviendrait le signal de leur chute. L'édifice de l'absolutisme est depuis longtemps vermoulu ; il attend pour crouler que les peuples y touchent !

F. D.

L'acte audacieux par lequel les trois puissances du Nord viennent d'effacer de la carte jusqu'à la dernière trace de la nationalité polonaise, préoccupe presque exclusivement l'attention de la presse. C'est qu'au fond de cette question déjà si immense par ses conséquences pour le droit international, il existe encore une arrière-pensée diplomatique qui n'est pas d'un médiocre intérêt pour nos gouvernants. Il est assez curieux de voir comment ces prétendus hommes d'état cachent sous de grands mots les calculs de leur égoïsme. Ecoutez le *Journal des Débats*, quand M. de Metternich profitant du moment où la fameuse entente cordiale était en échec, mariait d'une main le duc de Bordeaux et déchirait de l'autre le traité de 1815, il s'écriait avec un enthousiasme de commande : Eh bien ! tant mieux ! puisque vous violez les traités, nous nous regardons comme libres des engagements que ces traités nous imposaient ; nous relèverons à notre convenance les murailles d'Huningue et nous reprendrons notre frontière du Rhin. A ce langage insinué on a bien vite reconnu la fanfaronnade.

D'abord l'Angleterre s'oppose à ce que vous releviez Huningue, et à ce que vous alliez sur la frontière du Rhin ; vous êtes bien assez fâchés de lui avoir donné en Espagne un sujet de mécontentement, sans lui en donner un second de gaieté de cœur ; d'ailleurs l'Angleterre fut-elle indifférente sur ce point, M. Guizot n'en serait pas plus disposé à prendre cette attitude belliqueuse ! Allons donc, Huningue ! et la frontière du Rhin ! Mais ce serait le tocsin de la révolution ; ce serait le réveil de l'Italie, de la Pologne et de la démocratie allemande ; ce serait en un mot le réveil des peuples, et ce n'est pas Louis-Philippe qui provoquerait aussi dangereuses manifestations, quand sa politique a été employée partout et toujours à éteindre jusqu'à la dernière étincelle du foyer révolutionnaire. L'Angleterre qui s'est unie quelquefois avec le continent contre nous, ne s'alliera jamais à la France pour faire la guerre aux trois puissances ; si ce phénomène politique s'accomplissait, ce serait encore une trahison de la politique britannique, elle nous abandonnerait à nous-mêmes aussitôt que la première amorce serait brûlée, et au besoin elle passerait dans le camp ennemi. Le cabinet français est de son côté trop pusillanime pour s'engager dans une lutte armée contre les trois puissances, le tout à propos de Cracovie. En 1830, quand il avait pour lui les sympathies de l'Italie, de la Belgique et des peuples d'Allemagne, il n'est pas allé au secours de la Pologne, de la Pologne véritable sortie de son tombeau et défendant son drapeau contre le drapeau russe, sur les redoutes d'Ostrolenka, et ce qu'on n'a pas fait pour Varsovie quand on avait pour lui tant d'éléments de succès, on le ferait pour Cracovie quand l'enthousiasme de 1830 est éteint de toute part ! Non, cela ne se peut et personne n'y croira ; Cracovie passera dans le domaine des faits accomplis ; on se bornera à une protestation stérile ; on acceptera devant les deux chambres des amendements en faveur de la nationalité polonaise, et tout sera

dit ; mais tout ne sera pas dit, et à la mort du roi Louis-Philippe cette violation des traités de 1815 pourra bien devenir un sujet de graves événements.

L'Angleterre, nous en avons donné les raisons, ne s'associera donc point aux protestations de la France ; lord Palmerston ne croit pas « que la violation du traité de 1815 délie nullement la France des obligations qu'elle avait contractées par ce traité. » Telle est, du moins, la réponse que le ministre anglais a faite à la notification de M. Guizot. Notre chère alliée, la Grande-Bretagne, ne peut pardonner à ce dernier le mariage espagnol ; le *Globe* de Londres attaque le ministre français et revient toujours sur ce sujet : « Le *Journal des Débats*, dit-il, insiste principalement, en parlant de la suppression de l'indépendance de Cracovie, sur l'importance qu'il a de faire respecter les traités. — Ce journal a raison, mais il aurait dû argumenter de même à l'égard du mariage du duc de Montpensier. On nous a dit que nous faisons grand bruit pour une affaire qui ne pouvait amener des résultats sérieux ; mais en ce qui concerne la question des principes on l'a laissée de côté. Cependant les principes sont tout, et puisque le *Journal des Débats* somme lord Palmerston de ne pas laisser la Prusse, l'Autriche et la Russie violer impunément le traité de Vienne, relativement à Cracovie, pourquoi donc a-t-il soutenu la violation du traité d'Utrecht dans l'affaire du mariage Montpensier, en supposant même (ce que nous n'admettons pas), que ce mariage ne puisse avoir aucun des résultats graves que nous avons annoncés ? »

Le *Morning Advertiser* va plus loin, à son tour ; nous traduisons textuellement son paragraphe :

« Le misérable débris de la nation polonaise ne peut plus attendre aide et protection que de l'Angleterre. Le gouvernement français, si jaloux de se concilier les puissances du Nord, maintenant que l'entente cordiale est détruite, a trop clairement prouvé que les Polonais ne doivent plus compter sur son assistance. Le paragraphe annuellement inséré dans l'adresse de la chambre des députés, contenant des vœux pour la Pologne, sera supprimé cette année. Cependant nous espérons que lord Palmerston, dans la question de Cracovie, agira avec autant de dignité qu'il le fait dans la question espagnole. Il a conservé, sans doute, en novembre les sentiments qui l'animaient en avril ; alors il reste encore de l'espoir pour la Pologne. L'honneur et les intérêts de l'Angleterre exigent que des traités passés avec solennité soient exécutés fidèlement. »

Or voici, selon nous, où commence à percer l'intrigue. On se rappelle qu'en 1840, lorsque M. Thiers s'était attiré l'animadversion de l'Angleterre et de la diplomatie étrangère, pour avoir voulu maintenir la France dans une position respectable, la presse anglaise déversait à pleine main l'injure sur le ministère français. Il y avait unanimité d'exécration de la part des journaux de lord Palmerston. Aujourd'hui le rôle a changé, c'est contre M. Guizot que réclament les organes du cabinet de St-James ; lord Palmerston et M. Thiers font alliance, et le journal de l'ex-président du 1er mars remplit ses colonnes d'articles dans lesquels il réclame l'entente cordiale à tout prix.

M. Guizot sent bien qu'il est sur le penchant d'un abîme, et que les événements pourraient fort bien lui enlever son portefeuille. Alors il veut au moins en tombant regagner sa popularité perdue, et c'est pourquoi il affiche des allures d'indépendance, menaçant de déclarer la France déliée des traités de 1815, et de tenir ainsi tête à la diplomatie britannique.

Mais voici la *Presse* qui a la réputation d'être fort bien en cour, qui nous annonce la nouvelle au moins intempestive de la grossesse de la reine d'Espagne, circonstance qui ôterait à l'Angleterre son principal motif d'animosité.

De tout cela, que faudrait-il donc conclure, si ce n'est que M. Guizot est depuis trop longtemps au ministère, et que l'on ne serait pas fâché de s'en débarrasser après s'être servi de lui pour mener à bien l'affaire délicate du mariage espagnol. Déjà on fait agir le vieux maréchal Soult pour le renverser, et l'on espère que l'affaire de Cracovie ne lui permettra pas de rester plus longtemps au pouvoir.

Alors on tirerait de l'ombre où il est resté depuis si longtemps, M. Thiers, que l'on chargerait de quelque autre mission délicate, comme par exemple d'obtenir les dotations princières

deste logement. C'est là que le jeune noble avait été transporté et avait trouvé les premiers secours réclamés par son état.

Vingt jours cependant s'étaient écoulés depuis ce dernier événement, lorsqu'un étranger, mis avec une certaine recherche, se présenta un matin à l'entrée du petit salon dans lequel travaillait l'orpheline et, avec elle, deux ou trois jeunes filles occupées à des ouvrages de lingerie.

— Mademoiselle, dit-il en saluant avec une certaine aisance et en adressant la parole à Camilla, vous me reconnaissez peut-être, bien qu'aujourd'hui je me présente chez vous sous des hospices moins flatteurs que ceux qui m'ont valu le premier accueil que vous m'y avez accordé ; je suis le pauvre blessé que vous avez bien voulu secourir, il y a trois semaines environ, dans un moment où vos soins me furent si utiles, si précieux... Je vous devais ma première visite, et je n'ai eu garde de manquer à ce devoir que m'imposait d'ailleurs la plus légitime reconnaissance.

— Monsieur est entièrement guéri, si je ne me trompe, balbutia la lingère qui avait à peine osé lever les yeux sur le jeune comte de Saint-Gérin qu'elle avait fort bien reconnu au premier abord.

— Oui, grâce au ciel et au bon ange que Dieu m'a envoyé après ma chute.

Camilla, de plus en plus intimidée, osa répondre à peine.

Cependant la visite d'Ernest de Saint-Gérin dura plus d'une heure ; elle se renouvela le lendemain, quelques jours après, et, enfin, le jeune noble n'eut pas laissé un seul jour s'écouler sans visiter la lingère du faubourg Saint-Marceau.

La reconnaissance avait été le premier prétexte de ses assiduités dont l'amour était la cause réelle et vraie, quoique non encore avouée.

Malgré la distance sociale qui les séparait, Camilla et Ernest de Saint-Gérin ne vivaient plus que dans la même pensée, dans la même espérance. Ils s'étaient jurés d'être un jour l'un à l'autre, et l'orpheline, désormais moins malheureuse, s'était facilement abandonnée à l'idée, si douce pour elle, d'avoir retrouvé un protecteur sur la terre où Dieu l'avait laissée seule. Mais l'empressement du jeune homme auprès de la lingère avait été bientôt remarqué dans le voisinage ; quelques malins commentaires s'étaient répandus ; comme on savait cependant que Camilla n'avait jamais consenti à le recevoir sans témoins, et que sa réputation de sagesse et de vertu était d'ailleurs chose bien établie dans le faubourg, la calomnie ne tarda pas à se taire.

Un homme, un homme seul peut-être, avait persisté à ne voir qu'avec le plus grand déplaisir, les progrès d'une liaison qui semblait vivement heur-

et de rétablir l'entente cordiale : à ce prix on lui rendrait un pouvoir qu'il désire si vivement. Les chambres, étourdis par ces brusques changements de cabinet, consentaient à tout dans le premier moment, et l'on aurait aussi mené à fin une affaire qui présentait des difficultés capables d'effrayer de moins habiles.

Ainsi, dans une question où le droit des gens est violé, où les traités sont rompus par la mauvaise foi, dans une question d'une importance sérieuse pour le rôle que la France doit désormais jouer sur la scène politique, ce n'est point la voix de l'humanité outragée que l'on écoute, ce n'est pas la question de la justice et du progrès que l'on examine, c'est une misérable question de dynastie et d'argent, d'intrigues, d'égoïsme et de diplomatie usée, que l'on remue et que l'on prépare, quand l'Europe entière nous regarde et que l'équité nous crie : En avant ! Il ne s'agit plus de la nationalité polonaise ou de l'indépendance de Cracovie, mais d'un mesquin débat de portefeuille entre M. Thiers et M. Guizot. Voilà l'opinion du gouvernement ; mais est-ce bien l'opinion du pays ?

Correspondance particulière.

Paris le 23 novembre.

Hier dimanche, à 4 heures de l'après-midi, Achmet-Pacha, bey de Tunis et grand-officier de la Légion-d'Honneur, est arrivé avec sa suite, à l'Élysée-Bourbon, palais qui était préparé pour le recevoir, et qu'il habitera durant son séjour d'un mois à Paris.

Ce matin, le bey a reçu les principaux négociants Parisiens qui ont des maisons à Tunis et une foule de fournisseurs.

A 11 heures et demie, le roi et la famille royale sont partis de St-Cloud, pour venir à Paris.

A midi, M. de St-Mauris, introducteur des princes étrangers et des ambassadeurs, arrivait au palais de l'Élysée-Bourbon avec les deux grands carrosses dorés, richement armoirés et traînés par huit chevaux richement caparaçonnés de maroquin rouge, avec tresses et glands d'or.

A midi et demi, le bey, M. l'introducteur, et les officiers qui accompagnent le bey, sont montés en voitures. Le bey, l'introducteur des ambassadeurs et le Laguador, beau-frère d'Achmet, étaient dans la première voiture.

Des gants, selon l'usage, ont été distribués aux gens du cortège, précédé et suivi de piqueurs.

Achmet est un beau brun, au teint olivâtre ; sa taille bien prise est moyenne ; il a le nez long et légèrement aquilin ; ses yeux sont grands, noirs, vifs, et dominés par d'épais sourcils bien arqués.

Il porte la capote bleue, richement brodée d'or avec épaulettes, le pantalon de drap bleu à bandes d'or et à sous-pieds, gants jaunes, bottes vernies ; il est coiffé du chachia rouge à grosse houpe de soie bleue.

A midi trois-quarts le roi arrivait de son côté aux Tuileries avec la reine, madame Adélaïde, etc., etc.

Les ministres avaient précédé le roi de quelques instants.

A une heure, le roi étant sur son trône entouré des membres de sa famille, des ministres et des officiers de sa maison, la présentation a eu lieu avec le cérémonial d'usage.

Après cette réception royale, le bey s'est successivement fait présenter à la reine, à madame la duchesse d'Orléans et aux princes et princesses.

— M. Guizot paraît craindre sérieusement pour le ministère dont il est le chef réel, et il fait un pas ce matin vers l'Angleterre dans son *Journal des Débats* à propos de l'article que publiait hier le *Constitutionnel* et qui était attribué à la plume de M. Thiers. La feuille ministérielle reconnaît l'importance d'une alliance anglaise, et elle ne manque pas de rappeler au *Constitutionnel* que la conversion de ses patrons à l'alliance anglaise est de date toute récente. Du reste, le *Journal des Débats* s'abstient aujourd'hui de publier de nouvelles récriminations au sujet de Cracovie, et il laisse à l'*Époque* le soin de continuer les menaces contre les puissances du Nord. C'est qu'en effet il paraît que le cabinet français est loin d'être unanime sur cette question. L'arrivée du maréchal Soult semble avoir soufflé un esprit de rébellion parmi les collègues de M. Guizot. Il paraît

ter des projets chez lui bien arrêtés. Cet homme était un forgeron, depuis quelques années seulement établi dans le faubourg, et connu sous le nom de Paul Renoir. Il avait, disait-on, manifesté plusieurs fois la pensée d'unir sa destinée à celle de la jeune lingère, auprès de laquelle, ajoutait-on encore, il avait, dans ce but, tenté bien des efforts. Les premières propositions de Paul Renoir avaient été accueillies froidement par elle ; mais, hélas ! depuis l'accident dont le jeune comte avait failli devenir la victime, ses paroles n'avaient plus été écoutées du tout ; et, peu à peu repoussé par l'orpheline, il s'était enfin éloigné d'elle pour céder la place au noble préteur.

Cependant quelque temps après, celui-ci avait tout-à-coup suspendu ses visites au faubourg Saint-Marceau, et déjà Camilla s'alarmait d'une absence dont elle ne savait expliquer la cause, lorsque le lendemain, une lettre tracée à la hâte et apportée par un serviteur dévoué du jeune comte, vint lui apprendre qu'Ernest, désespéré et retenu chez lui par un ordre de son père, l'attendait à son hôtel.

Nous nous souvenons d'avoir vu Camilla suivie d'une seule de ses compagnes arriver au soir en tremblant, à la somptueuse demeure de la famille de Saint-Gérin.

Le vieux colonel avait tout appris ; une main inconnue avait emprunté le voile de l'anonyme pour lui écrire et lui révéler le mystère d'un amour que sa fierté aristocratique devait maudire et repousser bien loin. Dès lors, en effet, Ernest, malgré ses prières et ses vives instances, reçut l'injonction sévère de ne plus quitter l'hôtel, et il fut condamné à y attendre un ordre de départ pour un des régiments qui tenaient garnison dans le midi de la France.

Le jeune noble se soumit aux volontés paternelles, et obéit.

Mais, avant de s'éloigner il voulut revoir celle qu'il ne pouvait oublier, et, à sa prière, Camilla était accourue auprès de lui.

Le secret de cette dernière entrevue avait été encore trahi ; une nouvelle lettre anonyme l'avait divulgué... La fille de l'ancien soldat de Louis XV, surprise par le comte de Saint-Gérin se vit, nous l'avons dit, chassée sans pitié de l'hôtel du fier seigneur qu'elle ne quitta qu'en faisant entendre de nobles et généreuses plaintes.

Paul Renoir avait ainsi préludé à son œuvre de vengeance !

Quelques heures après la sortie de la jeune fille, Ernest de Saint-Gérin s'éloignait de Paris, et se dirigeait vers Marseille, muni d'un brevet de capitaine dans le régiment de Royal marine.

E. MARTIN.

(La suite à mercredi.)

abattu à l'entrée du faubourg, et son cavalier, couvert de poussière et blessé à la hanche droite, avait été relevé entièrement évanoui, sans doute par suite de la chute qu'il venait de faire.

On l'avait transporté dans la maison la plus rapprochée, où plusieurs personnes, et parmi elles une jeune fille, s'étaient empressées de prodiguer à l'envi leurs soins à l'inconnu. Au bout de quelques minutes, d'un quart-d'heure environ, celui-ci rouvrit enfin les yeux qu'il promena d'abord avec étonnement autour de lui ; puis, après avoir réfléchi un instant et rassemblée ses souvenirs, il essaya de se soulever et de faire quelques pas ; mais s'étant aperçu qu'il était blessé et qu'on avait mis un premier appareil sur sa blessure, il avait adressé quelques paroles de remerciements aux personnes qui l'avaient secouru, et pria ensuite qu'on avisât son père, le comte de Saint-Gérin, de l'événement dont il avait été la victime. Il attendit ainsi près d'une heure, et lorsqu'enfin l'équipage armoiré du comte arriva pour le transporter, il put se traîner jusqu'à la voiture, soutenu, d'un côté, par le bras robuste d'un ouvrier, habitant du voisinage, et, de l'autre, appuyé sur celui de la même jeune fille dont nous avons parlé, qui n'avait voulu s'en remettre à personne du soin d'accompagner celui qu'un hasard malheureux avait rendu son hôte.

Deux fois les regards du blessé et de la jeune fille s'étaient rencontrés, et deux fois la jeune fille avait rougi avec timidité, en détournant rapidement ses yeux ; puis, lorsque le blessé eût été installé dans sa voiture, qui s'ébranla comme pour partir, elle rougit encore plus fort ; mais cette fois, sans doute, ce fut de plaisir, en entendant prononcer ces mots qu'elle fut heureuse de recueillir : « Merci mille fois, mes amis ; merci à vous aussi, Mademoiselle ; oh ! je l'espère, je pourrai bientôt vous revoir. »

Il n'y avait pas un an que, dans la petite maison où avait été déposé le fils du noble comte de Saint-Gérin, un homme d'origine italienne, Pierre Carretti, était mort des suites de ses blessures et de ses longues fatigues. Mais cet ancien et loyal soldat du roi Louis XV avait, en quittant la vie, emporté avec lui l'amer regret de ne laisser, pour tout héritage, à sa fille aînée de dix-huit ans au plus, que quelques centaines de francs, fruit de dix années d'une sévère économie.

Camilla, l'enfant de Carretti, n'avait jamais connu sa mère ; elle se trouvait donc ainsi orpheline, livrée à elle-même et à ses seules ressources, dans un âge où une jeune fille est toujours si heureuse de se confier à un appui protecteur. Mais, seule et sans fortune, elle n'avait point perdu courage ; elle avait espéré en l'avenir, et, demandant à un travail honorable ses moyens d'existence, elle avait transformé en atelier de lingerie une partie de son mo-

Chronique locale.

M. Alfred Bon, avocat de Bourg (Ain), jouissant d'une grande considération, vient de mourir dans toute la force de l'âge. M. Bon a affecté 20,000 fr. à des œuvres de bienfaisance, soit à Bourg, soit à Polliat où il était propriétaire. Un autre legs de 20,000 fr. doit être employé, suivant ses intentions, à élever la tour de l'église paroissiale de Bourg, à la hauteur qu'elle avait avant la Révolution. Enfin, M. Bon a fait un don de 1,000 fr. au cercle dont il était membre, et a remis à ses fermiers tout ce qu'il lui était dû.

M. le receveur du bureau de bienfaisance de Mâcon a reçu un pli scellé renfermant 500 fr., et le lendemain un autre pli renfermant un billet de 250 fr. Les donateurs ont gardé strictement l'anonymat, assez récompensés par le plaisir d'avoir fait une bonne œuvre.

Dans la séance du 18 de ce mois, le conseil municipal de Vienne a voté une somme de 600 fr. en faveur des inondés de la Loire. Un secours provisoire a été voté également en faveur des pauvres de la ville.

La belle compagnie de sapeurs-pompiers de la même ville a décidé que la fête de Ste-Barbe ne serait pas célébrée cette année, et qu'une partie des fonds alloués par l'administration municipale pour la célébration de cette fête serait distribuée de la manière suivante : 1° 100 fr. aux inondés de la Loire ; 2° 250 fr. aux pauvres de la ville de Vienne.

Par délibération du 21 novembre, la chambre des avoués près le tribunal civil de Grenoble a voté les secours suivants :

200 fr. aux inondés de la Loire. — 200 fr. aux incendiés de Valjouffrey. — 200 fr. à la société pour l'extinction de la mendicité à Grenoble. — 400 fr. au bureau de charité de la même ville.

L'exposition de la Société des Amis des Arts devant s'ouvrir dans les premiers jours de décembre, et les travaux préparatoires ne pouvant être retardés, MM. les artistes qui n'ont pas encore envoyé leurs ouvrages et ne les ont pas fait inscrire au secrétariat de la Société, sont invités, dans leur intérêt, à le faire immédiatement.

Nous sommes priés d'annoncer que le concert des demoiselles Milanollo qui devait avoir lieu samedi, 28 novembre, est renvoyé à lundi 30.

Ce n'était pas assez que le prix du pain et d'autres denrées de première nécessité eût subi une augmentation considérable, le prix du sel vient d'être porté à 25 cent. le demi-kilogramme, au lieu de 22 c. 1/2. Nous rappelons, à cette occasion, que dans le canton de Genève on ne paie le sel que 14 c. la livre de 18 onces. (Réveil de l'Ain.)

Le conseil municipal de Paris, dans sa sollicitude pour ses administrés, vient de réduire les droits d'octroi sur la viande. Le ministre de l'intérieur recommande aux préfets, dans sa circulaire du 16 courant, d'engager les conseils municipaux à diminuer les droits d'entrée qui grèvent les grains et les farines.

Nouvelles diverses.

Il est question d'une souscription qui serait ouverte pour fournir les fonds nécessaires au cautionnement des deux journaux polonais le *Trois-Mai* et la *Démocratie Polonaise* qui sont appelés en ce moment devant les tribunaux pour infraction aux termes de la loi.

La baisse des céréales qu'on signale en ce moment dans tous les marchés situés dans un rayon de 100 kilomètres de Paris se fait aussi remarquer sur les bords du Rhin et en Autriche.

Les courses qui avaient lieu jusqu'à présent à St-Brieuc viennent d'être supprimées et transportées à Guingamp. Le conseil municipal de St-Brieuc a nommé un délégué qui est chargé de se rendre à Paris pour protester contre cette mesure.

Le général Lamoricière a son passage à Valence a eu une longue conversation avec le bey de Tunis qui y était arrivé le même jour.

La poudre-coton est née d'hier, et voilà que déjà elle alarme les gouvernements. On annonçait, il y a peu de jours, que le gouvernement bavarois venait de défendre la fabrication et la vente de cette dangereuse matière. Le gouvernement prussien a imité le gouvernement bavarois ; il a défendu, lui aussi, l'exportation de la poudre-coton sans la permission de la police locale, sous peine d'une amende de 20 à 100 thalers. Les bonnets de coton vont être particulièrement l'objet d'une surveillance rigoureuse. A qui se fier désormais ?

On lit dans le *Journal du Havre* du 23 novembre : Dans la nuit de samedi le remorqueur le *Rouen* a été le théâtre d'une affreuse catastrophe dont les suites ont été déplorables.

Le remorqueur le *Rouen* de 160 chevaux chauffait pour appareiller en destination du Havre, quand tout à coup l'un des bouilleurs venant à crever, l'eau s'échappa bouillante, inondant de ses jets, brûlant les 4 personnes qui se trouvaient à cet instant dans l'emplacement de la machine. Un malheureux basard y avait amené le brigadier des douanes Debussier, qui, de retour d'une mission de service avait pris passage pour regagner sa résidence et qui, mortellement atteint, a été asphyxié sur le coup ; le chef-mécanicien a éprouvé des blessures très graves, et l'un des chauffeurs, est, dit-on, dans un état très inquiétant ; l'autre quoique fort souffrant et grièvement malade est hors de tout danger.

Nous n'avons pas d'autres détails sur les circonstances de cet accident auquel le capitaine et le pilote n'ont échappé que par leur absence momentanée du bord. Le *Rouen* est resté à Quillebeuf.

On vient de découvrir dans le Jura-Bernois une couche de sable riche en minerai d'or et d'argent.

Plusieurs malfaiteurs se sont introduits, l'une des dernières nuits, dans l'église Notre-Dame de Paris, et ont enlevé les cinq troncs qui ferment la nef, avec l'argent qu'ils renfermaient et qui s'élevait environ à une somme de 250 fr.

On lit dans le *Journal de l'Ain* :

La quantité de nos espèces monnayées d'or subit, depuis quelques années, une diminution qui en élève sensiblement le prix. L'agio, qui a été au-dessous de 4 francs pour mille francs, est aujourd'hui de 12 fr.

que le point en litige pour le moment dans le conseil des ministres, est de savoir dans quel sens sera conçue la protestation contre l'annihilation de la république de Cracovie ; la partie la plus timorée du cabinet s'oppose à ce que la France se déclare dégagée des traités de 1815, par suite de la violation qui vient d'en être faite par les cours du Nord.

Le ministre de la guerre a ordonné à deux officiers supérieurs du génie de se rendre à Huningue pour y faire l'étude d'un projet de fortifications de cette ancienne et importante place de guerre, d'où l'on pouvait bombarder la ville de Bâle, avant que ses fortifications eussent été rasées en vertu de l'art. 23 du traité de Vienne.

M. le comte Molé a eu ce matin, avec M. Thiers, une longue conférence.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE. LONDRES. — Une grande agitation a régné aujourd'hui dans la Cité par suite de la nouvelle d'une attaque dirigée par les insurgés d'Oporto contre la frégate anglaise *America*, commandée par le capitaine Gordon. Cette nouvelle et la grande inquiétude causée par l'absorption de Cracovie dans l'empire d'Autriche ont nécessairement contribué à rendre nos marchés très lourds.

PORTUGAL. — Le *Morning Chronicle* du 21 novembre publie quelques dépêches ou correspondances datées d'Oporto, depuis le 26 octobre jusqu'au 10 novembre. Elles ne font que confirmer les faits déjà connus, en les revêtant néanmoins d'une couleur plus favorable à l'insurrection. Par exemple, le combat entre Schwalbach et Célestino aurait été fort sanglant, mais l'avantage serait resté douteux, tandis que les troupes royales se sont attribuées la victoire et que le *Diário do Governo* l'a célébrée pompeusement. Les habitants d'Evora, loin de songer à se rendre, seraient pleins d'enthousiasme. Casal, qui s'était approché d'Oporto, aurait été forcé de se retirer précipitamment jusqu'à Chaves devant les paysans soulevés des provinces du Nord, et devant une forte colonne sortie d'Oporto sous les ordres de Sada Bandeira en personne. Cette colonne, lancée à la poursuite de Casal, était arrivée à Sabrozo, c'est-à-dire à trois lieues de Chaves.

C'est décidément la frégate anglaise *America*, et non une frégate américaine, qui a été démontée par les batteries des insurgés d'Oporto.

INDES. (Correspondance particulière du *Morning-Herald*). — Le bruit des armes retentit encore dans le nord de l'Inde. Une révolte formidable dans le Cachemire, à la tête de laquelle se trouve l'ancien gouverneur qui refuse de résigner son autorité entre les mains du nouveau souverain, a forcé Goolamb-Singh à se mettre en campagne avec toutes ses forces pour tenter de dompter cette insurrection. Le *Durbarde Lahore* a fourni à Goolamb-Singh un contingent de 10,000 hommes pour l'aider dans son entreprise. Toutefois tel est l'état des affaires domestiques de nos alliés, que, avant de mettre son armée en mouvement, le maharajah de la montagne a demandé 6,000 soldats anglais pour tenir garnison dans sa capitale, et que le corps du sir John Littler sera obligé de rester à Lahore pour que les soldats Sikhs puissent quitter Lahore. En conséquence, le brigadier Wheeler s'avance sur le territoire de Jumboo avec une force d'environ 6,000 hommes, où il restera jusqu'à ce que le calme soit rétabli ; il prêtera assistance à Goolamb-Singh si les circonstances l'exigent. Un fort détachement, principalement composé d'artillerie, est prêt à quitter Lahore au premier signal pour Ther-Réos ; d'un autre côté, des troupes fraîches partent de Ferozepore et vont traverser le Sutleyda ; et d'autres encore s'avancent du sud dans Zullundur Doab. Les affaires du Moultan sont moins satisfaisantes qu'on ne l'espérait, et l'aspect de l'atmosphère politique, dans les possessions Sikhs, n'offre rien d'agréable. Une de ces explosions sauvages et meurtrières qui se voient si fréquemment dans ce pays, a eu lieu à Katmandoo. Un favori de la reine, personnage de haut rang mais de basse extraction, a été assassiné. Il paraît que pour se venger la reine a poussé la population à une émeute dans laquelle plus d'une centaine de chefs, y compris la plupart des officiers de l'état, ont été mis en pièces. D'après les dernières nouvelles qui portent la date du 22 septembre, le calme se rétablissait. La tranquillité règne partout ailleurs.

Le mauvais vouloir de l'Angleterre à l'égard du gouvernement actuel de l'Espagne vient de se rendre manifeste au sujet de l'expédition préparée par le général Florès contre la république de l'Equateur, avec l'appui du gouvernement espagnol. Le 17 novembre dernier, un des officiers de la douane de Graveled, accompagné de plusieurs autres officiers, a opéré la saisie des trois bâtiments le *Glenelg*, le *Monarch* et le *Neptune*, qui avaient été achetés et équipés par un agent du général Florès pour une expédition ayant pour but de déterminer une révolution dans un des états de l'Amérique du sud, avec lequel l'Angleterre est en paix. 250 Irlandais se trouvaient sur ces bâtiments avec le titre d'émigrés, mais qui étaient engagés en réalité comme marins ou soldats.

Le *Neptune* et le *Monarch* sont de beaux bâtiments à vapeur, et le *Glenelg* un navire à voile jaugeant 1,200 tonneaux. Tous les trois avaient été achetés à la compagnie générale de navigation à vapeur.

ALLEMAGNE. — Les journaux allemands contiennent la description des formalités accomplies à propos des publications concernant l'incorporation de Cracovie à la monarchie autrichienne.

Afin de rétablir l'équilibre troublé par l'incorporation de Cracovie dans l'Autriche, la Prusse aura, dit-on, ou la seigneurie de Hotzemplotz, district appartenant à la Silésie Autrichienne, et la Russie une petite partie au nord, du cercle Gallicien de Tarnopol. (*Gazette d'Augsbourg*.)

On attend, en Autriche, la promulgation d'une loi sur le rachat des corvées ; de cette manière, le seigneur ne pourra plus refuser le rachat lorsqu'il sera offert par le paysan. — La France semble regarder l'incorporation d'un œil favorable. (*Correspondant de Nuremberg*.)

Un article de la *Gazette d'Augsbourg*, dénotant la jalousie qu'inspirent à l'Autriche l'influence qu'aurait la France en Italie, finit ainsi : « Il faut tout l'art de la politique autrichienne pour maintenir le *statu quo* en Italie, car c'est la politique française qui traîne à sa suite celle de l'Italie. Une intervention française en Italie pourra un jour devenir nécessaire ; il est présumable qu'elle provoquera un conflit sanglant avec l'Autriche. »

Cela tient à ce que l'orfèvrerie étrangère fond une grande partie de nos espèces d'or. Les boîtes de montre de Genève sont, dit-on, presque exclusivement formées de nos pièces de 20 et 40 francs. L'avantage que le commerce trouve dans cette spéculation, c'est de se procurer, presque sans frais, de l'or à un titre déterminé, résultat auquel on ne parvient autrement que par des opérations difficiles et onéreuses.

On remédierait aux inconvénients qui résultent de cet état de choses en faisant livrer, par nos hôtels des monnaies, au commerce, de l'or en lingots au titre de l'or monnayé ou à tout autre titre qu'il demanderait, moyennant un droit inférieur aux dépenses, si faibles soient-elles, que lui occasionne la fonte des monnaies.

Des artistes et des artisans de Nantua viennent de se constituer en société, afin de stimuler et d'encourager les arts et l'industrie dans leur arrondissement. Il a été décidé que l'on s'occuperait à rechercher quelles seraient les meilleures méthodes à apporter aux métiers existant dans la localité, à essayer d'introduire dans les montagnes du Bugey les industries qui pourraient convenir aux habitants, dont les bras sont pour la plupart inactifs pendant la longue saison d'hiver.

La société s'intitule : *Société des progrès artistiques et industriels de l'arrondissement de Nantua*. (Réveil de l'Ain.)

Un arrêté de M. le préfet du Doubs porte que les plans et pièces se rattachant aux avant-projets des lignes de chemins de fer de Lyon à Genève, avec embranchement sur Mâcon par Bourg, et comprenant plusieurs directions principales ; de Lyon à Besançon et à Dôle, et de Dôle à Châlon, seront soumis, à l'hôtel de la préfecture du Doubs, à une enquête dont les délais restent fixés à un mois et demi. Cette enquête sera close le 28 décembre au matin.

Le *Journal de Genève* croit que la question du chemin de fer de Lyon à Genève sera résolue dans le courant de l'année prochaine. Nous savons même de source certaine, dit-il, que peu de jours avant son abdication, notre conseil d'état avait reçu des communications à cet égard. On lui mandait que le ministère se proposait de soumettre le projet aux chambres dans leur prochaine session, et on l'invitait à nommer des délégués chargés de représenter les intérêts genevois dans la commission qui devait traiter cette affaire importante pour les deux pays qu'elle concerne. Un embranchement sur Mâcon serait accordé pour satisfaire autant que possible toutes les exigences ; et si, comme cela paraît probable, les chambres adoptent le projet, les travaux pourraient commencer vers la fin de 1847.

Variétés.

INDUSTRIE.

DU COMMERCE DES SOIES ET SOIERIES EN CHINE, CONSIDÉRÉ DANS SES RAPPORTS FUTURS AVEC LA FRANCE.

(Suite et fin.)

L'on peut penser que les articles en retour seront :

LE THÉ. — Notre consommation est trop limitée, et l'usage de cette boisson ne peut guère s'accroître dans un pays de vignobles comme la France, où le vin est à si bon marché.

LE NANKIN. — Tissu pour habillement ; la mode en est passée, et il ne reviendra pas d'un usage général.

LA PORCELAINE. — C'est un article de luxe dont nos magasins sont encombrés, et dont les prix ne sont pas à la portée de la classe moyenne en France.

LES CURIOSITÉS. — Il en faudra peu.

Les ducats de Hollande et les piastres d'Espagne ; l'or monnayé perd toujours 30 à 35 0/0 à venir de Chine en France.

LES SOIERIES. — Le crêpe de la Chine seul a quelque mérite en châles brodés ; mais sa consommation est subordonnée à la durée de la mode ; les foulards damassés en soie cuite, en blanc, en couleur, nous viennent du Japon ; on ne les trouve pas à Canton.

LES SOIES GRÈGES, BLANCHES OU JAUNES. — Nous avons fait connaître notre opinion sur ce lainage ; mais, nous dit-on, les Russes tirent des provinces du nord de la Chine, par leurs frontières de la Tartarie et les portes de la grande muraille, des soies jaunes de bonne qualité ; nous ne connaissons pas ces soies, et n'en avons jamais entendu parler. A Moscou, où sont établies les fabriques de soieries de la Russie, on a peut-être confondu les soies chinoises avec celles du Guilan, province de la Perse, que les fabricants moscovites nous ont dit employer avec succès et avantage.

LES SOIES ÉCRUES MOULINÉES A LA CHINE. — Elles n'ont aucun mérite pour nos fabriques ; le peu qui en est venu en France et en Angleterre, s'est toujours mal vendu.

Il faut bien se garder de porter de nos soieries en Chine : on les y vendrait pas, du moins elles n'y seraient achetées que pour modèles.

Cet article est terminé par une citation empruntée au *Voyage autour du monde*. La voici : « Avec quel art merveilleux les denrées sont disposées (en Chine) ; comme on les essuie, comme on les dore, comme on les veloute pour qu'elles séduisent l'œil ! Et ces étalages ! que de science dans leurs combinaisons ! que d'étude pour que la montre mente à la marchandise ! Il y a du génie dans toutes ces choses ; génie de dol et de mensonge, poussé à un degré incroyable. La volaille renferme des cailloux ; les cochons sont gorgés d'eau ; les voies de sécrétion sont soigneusement fermées. »

Les articles desquels nous avons extrait ce qui précède ont été publiés par la *Revue Sérienne*, dans les mois de mai et de juin 1844, par conséquent avant le départ de M. de Lagrenée pour le Céleste-Empire. L'exposition qui a eu lieu en 1846 a dû faire juger si les opinions émises par leur auteur sont justes, ou si elles sont erronées.

Nous renfermant donc dans ce qui se rattache à notre plus noble industrie, nous allons examiner, avec une impartialité absolue, les ustensiles exposés, dont les Chinois se servent pour l'exploitation de ce commerce ; ils nous feront connaître la majeure partie de leurs méthodes, et chaque industriel pourra juger sainement si nous avons quelque chose à apprendre des Chinois dans l'art de maintenir les soies, dans celui de les tisser ; il jugera encore si les soies produites par les filatures peuvent trouver un emploi utile ou avantageux dans nos manufactures d'étoffes, ou si elles ne doivent pas être assimilées à celles du Levant, qui ne peuvent être employées, à quelques légères exceptions près, que dans nos fabriques de soies à coudre ou de passementeries.

Notre examen a eu en premier lieu pour objet plusieurs volumes d'albums, représentant les diverses opérations de l'éducation des vers à soie, de la filature, du moulage et du tissage, ainsi que celles de la culture du mûrier; ces dessins nous ont paru faits avec beaucoup de délicatesse et brillants de couleurs.

Nous avons reconnu que, comme sous le règne de l'impératrice Silin-Ghi, morte il y a quatre mille ans, les Chinois continuaient à donner des soins extrêmement minutieux à leurs élèves, soit aux vers à soie; soins, nous le reconnaissons, qui doivent leur procurer un plus grand produit que celui que nous obtenons en France pour la même quantité d'œufs mis à l'éclosion, ou bien, si l'on veut, pour la même quantité de feuilles consommées. Mais leurs minutieuses méthodes, bonnes pour un peuple qui a des brins en surabondance, qui est vêtu économiquement, consommant peu d'aliments et ne recevant qu'un faible salaire, seraient-elles également bonnes en Europe, où les bras sont rares et les salaires très chers? Nous ne le pensons pas.

Les prôneurs des méthodes chinoises ont oublié de faire la part des localités; en Chine, il n'y a point de grandes magnaneries, les éducations y sont multipliées à l'infini, et par conséquent toujours petites, ce qui permet aux éducateurs de se livrer à des soins minutieux qui tournent à l'avantage de l'éducation, nous l'avons dit en toutes occasions.

S'il y a en France de petites éducations, la moindre est au moins d'une once; les plus générales sont de six à dix onces, et un assez grand nombre de quinze à vingt. Pour comprendre les soins multipliés et incessants qu'exige une éducation de dix onces seulement, quand les élèves atteignent leur dernier âge, quand ils montent sur la bruyère pour y faire leurs cocons, il faut avoir vécu dans les magnaneries; aussi ne craignons-nous pas de dire que si nos agriculteurs suivaient exactement les méthodes chinoises, ils seraient débordés par les vers à soie, faute de bras pour subvenir à leurs besoins.

Ainsi, sous ce rapport, tout en reconnaissant que nos éleveurs peuvent faire mieux qu'ils ne font, nous ne saurions les conseiller d'imiter rigoureusement les Chinois, mais bien de suivre leurs principes, en les adaptant aux exigences de leurs localités.

L'on nous a montré une espèce de claie à boucles, que l'on met à la portée des élèves au moment où, cessant de manger, ils cherchent des places commodas pour former leurs cocons; cet ustensile, dont nous n'avons vu néanmoins qu'un modèle réduit, nous a paru fort joli, et nous invitons nos châtelines qui, par négligence ou par curiosité élèvent quelques centaines de vers à soie, nous les invitons, disons-nous, à s'en servir; elles pourront montrer orgueilleusement leur récolte fixée à ce joujou plutôt qu'à un véritable ustensile; mais en préconiser l'emploi à l'agriculture française du midi serait absurde, on pourrait tout au plus l'employer dans les éducations du nord et du centre de la France, où jusqu'à présent on n'a fait que des éducations en miniature; en effet, une éducation de dix onces seulement, chaque once calculée par la consommation de 1,000 kilogrammes de feuilles, peut comporter quatre cent mille élèves; qu'on suppose donc le nombre de claies qu'il faudrait pour loger cette quantité de vers, l'embarras qu'elles occasionneraient aux agriculteurs pour les loger, et la dépense qu'il faudrait qu'ils fissent, eux qui répugnent à en faire une bien minime pour améliorer leurs éducations; ah! que dans cette circonstance on reconnaît combien la théorie échoue devant la pratique.

Ces claies, il faut le dire, auraient l'avantage de diminuer le nombre des cocons doubles; mais cet avantage compenserait-il la dépense? C'est douteux; d'ailleurs comment décider l'agriculteur à adopter cet ustensile, quand il a de la bruyère à sa portée qui ne lui coûte rien, et sur laquelle ses élèves montent et se logent avec plaisir?

Les véritables principes d'éducation chinoise nous furent transmis lors de la naturalisation des soies en France; nos agriculteurs les connaissent et malheureusement ils ne les mettent pas toujours en pratique, le temps les a corrompus; ramenez donc nos bons paysans par le raisonnement, par l'exemple, mais ne cherchez pas à leur faire adopter des méthodes dont leurs moyens et leurs localités ne leur permettent pas l'emploi; par-

lez-leur leur langue et ils vous comprendront; depuis cinquante ans il y a moins de superstitions dans nos magnaneries, et il y a amélioration sensible dans les éducations; laissez faire au temps, il sera plus habile que certains agents, qui viennent leur parler en très bons français la langue de la science, car nos paysans ne savent ce que c'est qu'un hygromètre, un tarare, etc.

Nous passerons rapidement de l'éducation à la filature des cocons, et c'est ici que nous commencerons à reconnaître combien les Chinois sont arriérés comparativement à nous, et pour le faire comprendre, nous aurons peu de mots à dire; jetez un coup d'œil sur leur tour à filer, jamais on n'a rien vu d'aussi informe; le tour dont se servent les Calabrais, allant de ferme en ferme demander s'il n'y a point de cocons à filer, comme ils vont en France de maison en maison demander si l'on n'a rien à faire étamer, est un chef-d'œuvre à côté du tour chinois dont on nous a montré le modèle; quand nous disons tour, nous comprenons le fourneau uni au chevalet.

Les Chinois filent encore aujourd'hui à la bobine, sans épée (va-et-vient); ils ne croisent pas leurs brins par la croisure en X; ils ne connaissent pas l'application de la vapeur aux filatures, ce bienfait que nous devons à M. Gensoul, qui a tant contribué à perfectionner nos soies, et dont toutes les filatures d'ordre font usage.

Nous en avons assez dit pour que tous les praticiens comprennent pourquoi il nous vient de si mauvaises soies du Céleste-Empire.

Voyons maintenant si les Chinois sont plus habiles à ouvrir leurs soies qu'à les filer; commençons par le dévidage; ici, absence complète de ces méthodes qui abrègent le travail et diminuent la main d'œuvre; il est confié en Chine comme en France aux femmes; mais quand une fille en France dévide vingt fils à la fois et parfois trente, en Chine elle n'en conduit qu'un; nous employons des tavelles, en Chine on dévide à l'escaladon.

Est-on, en Chine, plus habile à donner les divers apprêts aux soies qu'à les dévider? Non; voyez la feuille des albums qui vous représente l'opération du tors, vous verrez que douze rochers à peu près sont placés ras de terre, que la soie déroulée monte, passe sur une tige de fer et vient se fixer à un second rochet, sur lequel elle s'enroule après avoir reçu le degré de torsion nécessaire; mais quel est le moteur de cette torsion? Vraiment nous n'osons le dire, il le faut cependant: un homme qui tour à tour fait tourner ces rochers par un frottement entre ses mains. Nous nous abstenons d'expliquer combien cette méthode est vicieuse, combien elle doit être coûteuse. Avons-nous été trompé par le tableau? ou bien les Chinois ont-ils un moyen mécanique d'ouvrir leurs soies, qu'on ne nous a pas fait connaître?

En France, grâce à M. Vaucanson, nous possédons des milliers de moulins à soie, mus par une force hydraulique; un seul reçoit en même temps 280 et 300 fils, qui tournent tous en même temps très rapidement et d'un mouvement uniforme; un homme, et quelquefois une fille, suffit pour conduire deux moulins; et dans le même atelier, il y en a parfois vingt-quatre recevant le mouvement du même moteur.

Tout homme reconnaît la supériorité de nos moulins sur le procédé chinois; eh bien! nous sommes obligés de dire que les Anglais emploient des moyens mécaniques bien supérieurs aux nôtres pour la rapidité du mouvement de torsion ainsi que pour la régularité du tors.

Il nous reste à examiner si les métiers à tisser sont plus perfectionnés que les nôtres; les albums nous ont convaincus que l'invention de Jacquart, qui a fait une si grande et si salutaire révolution dans l'art du tissage, au moyen de laquelle on crée des merveilles qui sont jalonnées de tous les étrangers, n'a pas encore pénétré en Chine: ils ne tissent leurs façonnés que sur des métiers à hautes et basses lisses.

Il nous semble donc que nous pouvons dire à haute voix que les Chinois sont arriérés de plusieurs siècles, comparés à nous, dans toutes les parties de notre noble industrie; qu'ils n'ont rien à nous apprendre, et que nous aurions beaucoup à leur enseigner.

Est-ce que l'ambassade de M. de Lagrenée n'a pas donné le

coup de grâce au système franco-chinois, que préconise depuis vingt ans la Société séricicole; si elle continue à vivre, on pourra dire: *Oculos habent et non videbunt.* LÉON DE TESTE.

BULLETIN COMMERCIAL.

PLACE DE COGNAC.

Cours des Eaux-de-vie.

Marché du 21 novembre 1846.

Eau-de-vie 1846 des Bois, sans futaie. (l'hectolitre.)	(60 d. c.)	85 à 88 fr.
d. d. Champagne d.	92 à 95	
d. d. 1845 des Bois d.	95 à 98	
d. d. Champagne d.	103 à 105	
d. d. 1844 des Bois d.	100 à 102	
d. d. Champagne d.	113 à 120	
d. d. 1843 des Bois d.	103 à 106	
d. d. Champagne d.	120 à 125	

Cours des Vins.

Vins rouges et blancs, logée comprise (de premier achat).	
Vins rouges de 1846.	135 à 140 fr. le tonn. de 8 hect.
Vins blancs d.	120 à 150
Vins rouges de 1844.	235 à 240
Vinaigres blancs à l'orléanaise, savoir :	
En barriques.	170 à 180
En 1/2 d.	190 à 200

PLACE DE BORDEAUX.

20 novembre 1846.

Eau-de-vie de 1845, logée (l'hectolitre.)	
Armagnac.	72 »
Marmande.	71 »
Pays.	70 »
5/6 disponible	112 à 115

PLACE DE BÉZIERS.

Cours des 5/6. l'hectolitre.	103 à 104
--------------------------------------	-----------

PLACE DE PARIS.

5/6 disponible	127 à 128
--------------------------	-----------

PLACE DE LA ROCHELLE.

Eau-de-vie disponible (sans futaie).	78 à 80
--	---------

Mercuriale officielle de Gray. — Du 15 au 22 novembre.

	prem. qual.	deuxième qual.	trois. qual.	prix moyens.
Froment.	30 75	29 80	28 80	29 78 1/3 l'hect.
Seigle. .	22 50	21 50	21 »	21 66 2/3
Orge. .	18 07 1/7	17 07 1/7	16 57 1/7	17 23 17/21
Avoine .	11 »	9 50	9 »	9 83 1/3
Farine .	74 »	71 »	54 »	les 125 kilogr.
Foin. .	45 fr. —	Paille. .	28 fr. —	les 500 kilogr.

Depuis notre dernier bulletin, les avoines ont fléchi sensiblement, par suite des nombreux arrivages. — Les orges sont bien tenues à la cote, et les blés, toujours peu abondants, demandés pour la meunerie de Dôle, Besançon et autres, se maintiennent dans les prix de 40 à 41 fr. % kil., selon mérite. — Orge, à l'hectol., 17 fr. 50 à 18 25. — Avoine, % kil., 25 fr. 25 à 25 75, et à l'hectol., 9 50 à 10.

Marché de St-Laurent, du 21 novembre 1846.

Nature des grains.	Quant. vend.	Bas prix.	Pr. moyen.	Haut prix.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
Froment.	720	35 33	37 08	39 99
Méteil.	54	27 66	28 »	28 33
Seigle.	225	25 »	25 33	25 66
Orge.	»	»	»	»
Sarrasin.	210	13 66	14 »	14 33
Mais.	585	19 35	19 66	20 »
Avoine.	315	10 »	10 35	10 66
Farine de mais.	»	»	»	»
Fèves.	72	25 66	24 »	24 33
Farine de froment.	»	»	»	»
Millet.	»	»	»	»

Lyon, le 27 novembre. — Le Gérant, J. REYNIER.

Imprimerie de J.-M. BAJAT, cours de Brosses, 8, à la Guillotière.

L'ART DU LIQUORISTE

Mis à la portée de tout le monde, par J. DUMONT, ancien liquoriste, en vente chez l'auteur seulement, RUE DU PLAT, 7, A LYON.

Avec ce recueil de 250 recettes simples et éprouvées, l'auteur garantit que la personne la moins expérimentée peut fabriquer sans ustensiles les liqueurs de toutes qualités, l'absinthe, le kirch, le vermouth, le cognac, la Grande-Chartreuse, les vins de Champagne mousseux, de Bordeaux, d'Alicante de Madère, de Malaga, vin muscat de Frontignan, le Lacrima-christi; un vin de ménage et la bière à cinq centimes, les ratafias et liqueurs de ménage, vins de fruits, sirops, gelées, confitures, raisinés de fruits et de légumes, vinaigres et limonades gazeuses et autres articles très utiles. (13)

SQUIRRE ET CANCER

DE TOUTES LES PARTIES DU CORPS GUÉRIS

SANS OPÉRATION ET SANS DOULEUR.

Par l'ingénieux traitement d'un médecin étranger qui sera présent à toutes les consultations. On peut donner connaissance de plusieurs cures obtenues. — On traite avec un égal succès les paralysies et les maladies chroniques en général. — S'adresser, de 11 à 3 heures, au cabinet de consultation de M. GIVAUDAN, médecin, à Lyon, place des Jacobins, 13, au 1^{er}. (38.)

VERNIS CONSERVATEUR

DE FESCH, FERBLANTIER,

Rue Royale, N° 22, à Vaise.

Le seul de tous les Vernis qui résiste d'une manière puissante à la chaleur la plus intense, et préserve de la rouille le fer et le cuivre. — L'inventeur se charge lui-même de l'application de son procédé.

Grand Dépôt de FOURNEAUX-SUISSES et de CORNETS de poêle. (36.)

MAISON DE CONVALESCENCE ET DE SANTÉ

tenue par Mad. MOLOZAY, née PERRAUD, ex-herboriste, et dirigée par le docteur BLANC, située au pont d'Ecully, lieu pittoresque, bois, prairies, salle d'ombrage, ruisseau traversant le clos, eau de source abondante. Les soins les plus exacts seront administrés par madame elle-même. S'adresser, pour les conditions, au magasin d'herboriste, rue de la Préfecture, 3, de midi à deux heures. (14)

POUR FERMIER, dans un clos de plus de 2 hectares, on demande deux jeunes gens, homme et femme. — S'adresser rue Montauban, n° 37, à Lyon. (37.)

Maison d'Accouchement

tenue par Mme TREYNET, matresse sage-femme, et dirigée par M. COQUAZ, médecin accoucheur. Cet établissement est spécialement destiné pour les pensionnaires. Il leur offre tous les soins que leur position peut désirer. On y saigne, vaccine, et donne des consultations tous les jours de deux à quatre heures du soir, rue de la Gerbe, 3, au 3^{me}, à Lyon. (19)

MAGASIN DES 25,000 ROBES,

Quai St-Antoine, 18.

Le propriétaire de cette maison a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir pour la saison d'hiver un grand choix d'indiennes, tissus, napolitaines, stoffs, satin-laine, alpaga et mérinos; forte partie de chapeaux tartans, cravates et foulards.

Il existe continuellement une exposition de 1,800 robes coupées d'avance, toutes différentes les unes des autres, marquées et étiquetées en chiffres connus.

Les marchands obtiendront un escompte. (24)

Ferblanterie.

FESCH, ferblantier-pompier-lampiste, rue Royale, 22, à Vaise, se recommande par toutes sortes d'ouvrages de bâtiments, soit ferblanc, cuivre, zinc, plomb et tôle, tous bien conditionnés. On trouve chez lui un assortiment de baignoires, baigns de siège, cylindres à louer en toute saison. Le tout à des prix très modérés. (5)

ON DEMANDE pour femme de chambre une personne de 30 ans. On préfère qu'elle n'ait pas servi. — Ecrire, avec détails, à M. Martial de St-André, à Villeneuve-lès-Avignon. (23)

Par brevet d'invention.

(Sans garantie du gouvernement.)

Approuvé par MM. les Fabricants de Lyon.

BATTANT INVARIABLE DE MERIE

pouvant s'appliquer à tous les articles.

On peut le voir travailler chez l'inventeur, rue Bouteille, 13; et chez MM. Masson, rue Bodin, 6; Métrol, Pierre-Plantées, 4; Govaquer, rue des Fantassques, maison Flavien; Dinan, rue Imbert-Colomès, 3; Donzel-Millet, rue des Capucins, 6; Cornaton, rue de Sève, 6; Mallet, cours d'Herbouville, 21; Carrier, rue Ste-Elisabeth; Touchebœuf, rue Pouteau, 3, etc., etc. (17)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES ou ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes,

ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles,

et toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

PAR LE SIROP DÉPURATIF VÉGÉTAL

DE SALSEPAREILLE ET DE SÈNE.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les

Facultés de Médecine et de Pharm.

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret

ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans

les occupations journalières, et n'exige pas un ré-

gime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, 23. (7)

AVIS.

Assortiment d'oignons à fleurs de Hollande, de divers genres, nouvellement regus; graines potagères et de fourrage, etc., dans le magasin, place de la Platière, 7, à Lyon. (30)

Menuisier, fabricant de

parquets. CHARROIN, avenue de Vendôme, 13, en face du monument des Martyrs aux Brotteaux-Lès-Lyon, fabrique et place les objets de son art; garantit à MM. les propriétaires son ouvrage et son exactitude. (16)

PAR BREVET D'INVENTION

Sans garantie du gouvernement.

Seule et unique découverte pour la chaussure imperméable à l'eau. Ce genre de chaussure, quoique aussi légère et élégante que celle ordinaire, non seulement garantit les pieds contre toute espèce d'humidité, mais encore les maintient dans une douce chaleur, avantage si précieux pour la santé. — S'adresser chez M. Monnier, bottier, place St-Vincent, 8, à Lyon. (31)

HOTEL D'AVIGNON,

rue Mercière 36, au centre du commerce près des bateaux à vapeur du Rhône, des messageries du Midi et du chemin de fer.

Cuisine bourgeoise, dîners à 1 fr. 25 c. et à la carte.

AVIS AUX VOYAGEURS. On loue des chambres au jour et au mois. On peut sonner, le concierge ouvre à toute heure de la nuit. (2)

Un très bon Conseil

Pour les personnes qui craignent le froid aux pieds;

Pour celles qui craignent l'humidité aux pieds;

Pour celles qui ont les pieds malades;

Pour celles qui ont des durillons et des cors;

Pour celles dont les pieds enflent;

Pour celles dont la transpiration est arrêtée;

Pour celles même qui ont la goutte et rhumatisme, sont conseillées d'aller à la grande

faïence de pantoufles, rue du Palais-Grillet, 15; elles y trouveront des chaussures en

CAOUTCHOUC, tout ce qu'il y a de plus

souple, de plus imperméable et de plus chaud

à des prix fixes et très modérés. (26)